



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



— 2025 - 2026

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue dans l'Académie de Mayotte



Livret d'accueil des nouveaux arrivants 2025 - 2026

Bienvenue dans l'Académie de Mayotte

MOTS DE LA RECTRICE

VALÉRIE DEBUCHY



Chers nouveaux arrivants,

Je suis heureuse et fière de vous accueillir aujourd'hui dans l'académie de Mayotte. Vous arrivez dans un territoire exigeant, éprouvé par les crises successives, mais animé d'une énergie et d'une jeunesse extraordinaires. Je veux que vous sachiez que vous n'êtes pas ici par hasard : vous êtes attendus, vous êtes nécessaires, et vous êtes porteurs d'une mission essentielle.

Notre vocation est claire : gommer les inégalités de destin, faire vivre une école émancipatrice et protectrice, capable d'assurer à chaque élève des conditions d'apprentissage qui lui permettent de progresser et de construire son avenir.

Cette ambition se décline à tous les niveaux de la scolarité :

- **À l'école primaire**, il s'agit de consolider les acquis, de renforcer les fondamentaux, et de donner à chaque enfant la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et surtout de la résolution de problèmes. La réussite de ce premier cycle est le socle de tout le parcours scolaire.
- **Au collège**, nous devons générer de la plus-value scolaire : faire progresser nos élèves au-delà de leur niveau d'entrée, leur donner confiance dans leurs compétences, et surtout les engager activement dans la construction de leur projet d'orientation. Chaque élève doit pouvoir se projeter, trouver sa voie, et croire en ses chances.
- **Au lycée**, j'affirme avec force que la classe de seconde doit être une année de détermination et de consolidation. Elle offre une année supplémentaire pour mieux choisir son orientation et pour éviter les parcours par défaut. C'est une étape cruciale, qui engage la réussite future et l'insertion professionnelle de nos jeunes.

Je suis heureuse et fière de vous accueillir aujourd'hui dans l'académie de Mayotte. Vous arrivez dans un territoire exigeant, éprouvé par les crises successives, mais animé d'une énergie et d'une jeunesse extraordinaires. Je veux que vous sachiez que vous n'êtes pas ici par hasard : vous êtes attendus, vous êtes nécessaires, et vous êtes porteurs d'une mission essentielle.

C'est pourquoi je vous demande de garder toujours en ligne de mire quelques principes fondateurs :

- **L'équité**, car notre devoir est d'offrir à chaque élève les mêmes droits, les mêmes chances.
- **L'inclusion**, car aucun enfant ne doit être laissé de côté.
- **L'engagement**, car il n'y a pas de réussite sans persévérance collective et responsabilisation.
- Et enfin, **l'accrochage**, parce qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour prévenir le décrochage scolaire dès le plus jeune âge et valoriser les réussites, petites et grandes.

Je serai une rectrice de terrain et viendrai à votre rencontre, dans vos établissements, dans vos écoles, car je crois que l'autorité éducative doit s'incarner au plus près des réalités locales. Je souhaite travailler avec vous dans un climat de confiance, d'exigence et de transparence.

Nous devons regarder les difficultés en face, sans les minimiser, mais aussi cultiver l'optimisme et la fierté. Soyons capables de valoriser ce qui fonctionne, de célébrer les réussites de nos élèves et de nos équipes. Car chaque progrès, aussi modeste soit-il, est une victoire sur les déterminismes.

Enfin, je le dis avec force : **il n'y a pas de pires inégalités que celles générées par notre école**. Notre responsabilité est immense : donner à chaque élève, dans les conditions parfois contraintes de Mayotte, une école qui lui permette de se projeter, de réussir et de trouver sa place dans la société.

Ensemble, nous avons un cap : construire une école protectrice, exigeante et émancipatrice, au service de tous les élèves de Mayotte. C'est une tâche difficile, mais c'est aussi une mission magnifique. Je sais pouvoir compter sur votre engagement à vos côtés.

Bienvenue, et très bonne année scolaire à toutes et à tous.



SOMMAIRE

Présentation de l'académie.....	1
L'équipe de direction de l'académie de Mayotte	3
Les chiffres de l'académie	4
Le projet académique	5
Le système éducatif.....	8
Le premier degré.....	9
Le second degré	11
Liste des établissements scolaires du 2nd degré (Collèges).....	13
Liste des établissements scolaires du 2nd degré (Lycées).....	16
Autres services du rectorat	18
Direction Régionale Académique des systèmes d'information (DRASI)	19
Direction Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO)	22
Le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O)	23
Le Casnav (Mamoudzou)	24
École Académique de la Formation Continue (EAFC)	25
Le Centre de Documentation Pédagogique (CDP).....	26
La Délégation de Région Académique au Numérique Éducatif (DRANE).....	27
DRAFPIC - GIP-FCIP	29

Droits et obligations	31
Les droits	33
Les obligations.....	34
En savoir plus.....	35



PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE





”

La loi pour la confiance publiée en juillet 2019 et ses décrets d’application dans la droite ligne des engagements du plan d’avenir pour Mayotte a permis la création d’une académie de plein exercice au 1er janvier 2020 se substituant au vice-rectorat. Ainsi une organisation administrative similaire à celle des académies de droit commun ultramarines, sous réserve de la répartition des compétences spécifiques à Mayotte entre État et les collectivités est désormais en place.

La rectrice est chancelier des universités. Elle exerce également les fonctions de directrice des services départementaux de l’Éducation pour le 1er degré.

Il est assisté d’un secrétaire général d’académie, d’un inspecteur d’académie - directeur académique adjoint des services de l’Éducation Nationale et d’un directeur de cabinet.

L’encadrement administratif et pédagogique a été significativement renforcé au regard des répartitions de compétences entre l’État et les collectivités. Le rectorat conserve la maîtrise d’ouvrage des constructions, de l’entretien et des fonctionnements des collèges et lycées (la construction de 4 lycées et 8 collèges est programmée dans le plan prévisionnel des investissements).

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'ACADÉMIE DE MAYOTTE



VALÉRIE DEBUCHY

Rectrice
Chancelier des Universités



PHILIPPE MICHELI

Secrétaire général
d'académie



BÉRÉNICE HARTMANN

Directrice de cabinet



FREDERIQUE HANNEQUIN

Inspecteur d'académie
Directeur académique
adjoint des services de
l'Éducation Nationale
(IA-DAASEN)



ZAINA MCHINDRA

Cheffe de cabinet



SOMAYA ZOUHAIR

Adjointe de la directrice
de cabinet

LES CHIFFRES DE L'ACADÉMIE

234 

écoles et établissements du second degré public

1^{er} DEGRÉ*

221 

écoles maternelles, élémentaires, primaires, secteur public

64 900 

élèves

2nd DEGRÉ*

22 

collèges

30 369 

élèves

11 

Lycées

21 110 lycéens

9600

Personnels dans l'académie
(7434 enseignants)

+ de 117 199*

Élèves

Dans le premier degré, les écoles publiques accueillent en moyenne 294 élèves. Dans le second degré, les collèges publics accueillent en moyenne 1380 élèves, et 1919 dans les lycées publics (hors apprentis et dispositifs d'insertion).

Toutes les écoles et tous les collèges de l'académie sont classés REP ou REP+

*: Chiffres prévisionnels en attente du constat effectif de rentrée, mi-octobre.

LE PROJET ACADÉMIQUE

”

Équité, accrochage, inclusion, engagement : une école émancipatrice et protectrice pour faire progresser tous les élèves

L'académie de Mayotte est confrontée à des défis structurants : des effectifs en forte croissance, des établissements encore marqués par le passage du cyclone **Chido** et une proportion importante d'élèves allophones. Depuis sa prise de fonction le **12 juin 2025**, la rectrice **Valérie Debuchy** parfaitement consciente de ces enjeux, souhaite infléchir la tendance et revaloriser l'image de mayotte. Elle appelle à garantir le droit commun pour tous et à inscrire l'académie dans la ligne nationale fixée par la Ministre d'État Elisabeth Borne : protéger l'École, renforcer les savoirs fondamentaux, valoriser les potentiels et faire vivre la coéducation.

Ce projet académique s'inscrit dans cette dynamique tout en répondant aux spécificités mahoraises :

- Permettre à chaque élève de devenir acteur de son parcours et de construire son avenir dans une société plus juste et inclusive.

DE MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE POUR TOUS ET CHACUN

▪ **À l'école primaire** : dès la maternelle consolider les acquis et renforcer les fondamentaux en français et en mathématiques. Un accent particulier sera mis sur la maîtrise de la résolution de problème et la compréhension orale et écrite, afin de garantir à chaque élève les acquisitions indispensables à la poursuite de sa scolarité.

▪ **Au collège** : faire progresser les élèves

en générant une véritable plus-value scolaire. Les équipes auront pour mission d'engager chaque adolescent dans un parcours d'orientation éclairé, notamment par la découverte des métiers, la valorisation des talents et l'accompagnement des familles.

▪ **Au lycée** : considérer la seconde comme une année supplémentaire pour choisir son orientation. L'objectif est de permettre à tous les lycéens de mûrir leur projet, d'explorer des voies générales, technologiques et professionnelles, et de préparer leur réussite au baccalauréat et dans l'enseignement supérieur.



AXE 1 : ÉQUITÉ

L'équité vise à donner à chaque élève les moyens de réussir, quel que soient son origine, son sexe, son milieu social ou son lieu de scolarisation. De même, plus aucune inégalité ne doit être générée par l'école. À Mayotte, cela implique de :

- **Garantir le droit commun pour tous** : disposer de manuels et de matériels de qualité, bénéficier de programmes et d'horaires conformes au cadre national et de locaux sûrs. Les travaux de reconstruction des écoles et collèges endommagés par **Chido** doivent être poursuivis avec l'appui de l'État et des collectivités.

- **Réduire les inégalités territoriales** : développer des structures éducatives de proximité (internats, centres d'hébergement, pôles d'excellence), afin de limiter les déplacements et d'accueillir les élèves au plus près de leur lieu de vie.

- **Mettre en place des dispositifs de compensation** : renforcer l'enseignement en UPE2A pour les élèves allophones, soutenir les familles en situation de précarité par des aides matérielles et la prise en charge des repas, et sécuriser les parcours Post-BAC en facilitant l'accès à l'enseignement supérieur.

Les élèves bénéficieront d'un environnement stable et adapté à leurs besoins, favorisant leur concentration et leur réussite scolaire.

AXE 2 : ACCROCHAGE

L'accrochage désigne la capacité de l'école à maintenir chacun dans un parcours continu de réussite. À Mayotte, où le taux de décrochage est préoccupant, il s'agit de :

- **Permettre à chaque élève de développer tout son potentiel** : faire progresser l'élève en cultivant le goût d'apprendre.

- **Prévenir les ruptures de scolarité** : en détectant rapidement les signes de décrochage (absentéisme, difficultés comportementales) et en mobilisant des équipes pluridisciplinaires. La mise en place de contrats d'engagement avec les familles et d'un tutorat individualisé contribuera à soutenir les élèves fragiles.

- **Valoriser l'orientation active** : dès la 5e, les élèves seront accompagnés pour construire leur projet d'orientation et découvrir des métiers diversifiés. L'objectif est d'éviter des choix subis et de donner à chacun le temps d'explorer plusieurs voies.

- **Renforcer la continuité pédagogique en cas de crise** : tirer les leçons de la période post-Chido et des fermetures ponctuelles pour développer les ressources numériques, former les personnels à l'enseignement à distance et maintenir le lien entre l'école et les élèves.

Accrocher durablement les élèves, l'académie réduira le taux d'abandon et favorisera une meilleure insertion sociale et professionnelle. Les jeunes pourront construire un projet d'avenir choisi plutôt que subi.



AXE 3 : ENGAGEMENT

L'engagement recouvre à la fois l'implication et la participation des élèves mais aussi des personnels, à la vie scolaire, citoyenne et collective de l'école.

▪ **Cultiver le goût de l'effort et de l'exigence** : en écho à l'édito ministériel, le projet académique prône un baccalauréat plus exigeant et la consolidation des savoirs fondamentaux. Des évaluations régulières permettront d'adapter les enseignements et de célébrer les progrès individuels.

▪ **Développer la vie collégienne et lycéenne** : conseils de vie collégienne, conseils de la vie lycéenne et associations sportives et culturelles seront encouragés pour que chaque élève apprenne la citoyenneté et la responsabilité.

▪ **Mobiliser la coéducation** : renforcer les relations avec les parents et les associations, créer des espaces de dialogue et de formation, et reconnaître la place centrale des familles dans la réussite des enfants

L'engagement contribue au développement de l'estime de soi et le sentiment d'appartenance. Les élèves deviennent des acteurs de leur établissement et acquièrent des compétences transversales qui leur serviront tout au long de la vie.

AXE 4 : INCLUSION

Le principe cardinal est l'éducabilité pour tous et chacun au cœur de la classe, et notamment pour les élèves les plus fragiles ou à besoins particuliers (ULIS, UPE2A, etc.). L'inclusion vise à assurer que l'école s'adapte à la diversité des élèves plutôt que l'inverse. Elle prend une dimension particulière à Mayotte, département jeune et multiculturel.

▪ **Renforcer les temps d'inclusion**, pour les élèves en situation de handicap, allophones

ou à besoins éducatifs particuliers, dans leurs classes de référence.

▪ **Promouvoir toutes les formes d'intelligence et de réussite** : valoriser l'éducation artistique et culturelle, le sport, les projets scientifiques et technologiques afin de révéler les talents de chaque élève.

▪ **Former et accompagner les personnels** : planifier des formations continues pour doter les enseignants de méthodes différenciées, les sensibiliser au harcèlement scolaire et à la santé mentale, et encadrer l'usage des outils numériques et de l'IA.

L'inclusion garantit que chaque enfant, quelles que soient ses capacités, sa langue maternelle ou son parcours, trouve sa place à l'école et au cœur de sa classe. Elle favorise la cohésion sociale et prépare une société respectueuse de la diversité.

UNE AMBITION PARTAGÉE

« Quand l'École élève, c'est la société toute entière qui grandit », à rappeler la Ministre. En cette rentrée 2025, l'académie de Mayotte fait le choix de l'équité, de l'accrochage, de l'engagement et de l'inclusion pour offrir à chaque élève un avenir choisi et non subi.



The background of the page is a photograph of a classroom. Several students are seated in rows, viewed from behind. The student in the immediate foreground has long, dark, wavy hair and is wearing a green top. The student next to her has long, straight brown hair and is wearing a grey top. The student in the row behind them has curly hair and is wearing a patterned top. The floor is made of light-colored wood. The overall image has a teal-colored overlay.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

LE PREMIER DEGRÉ

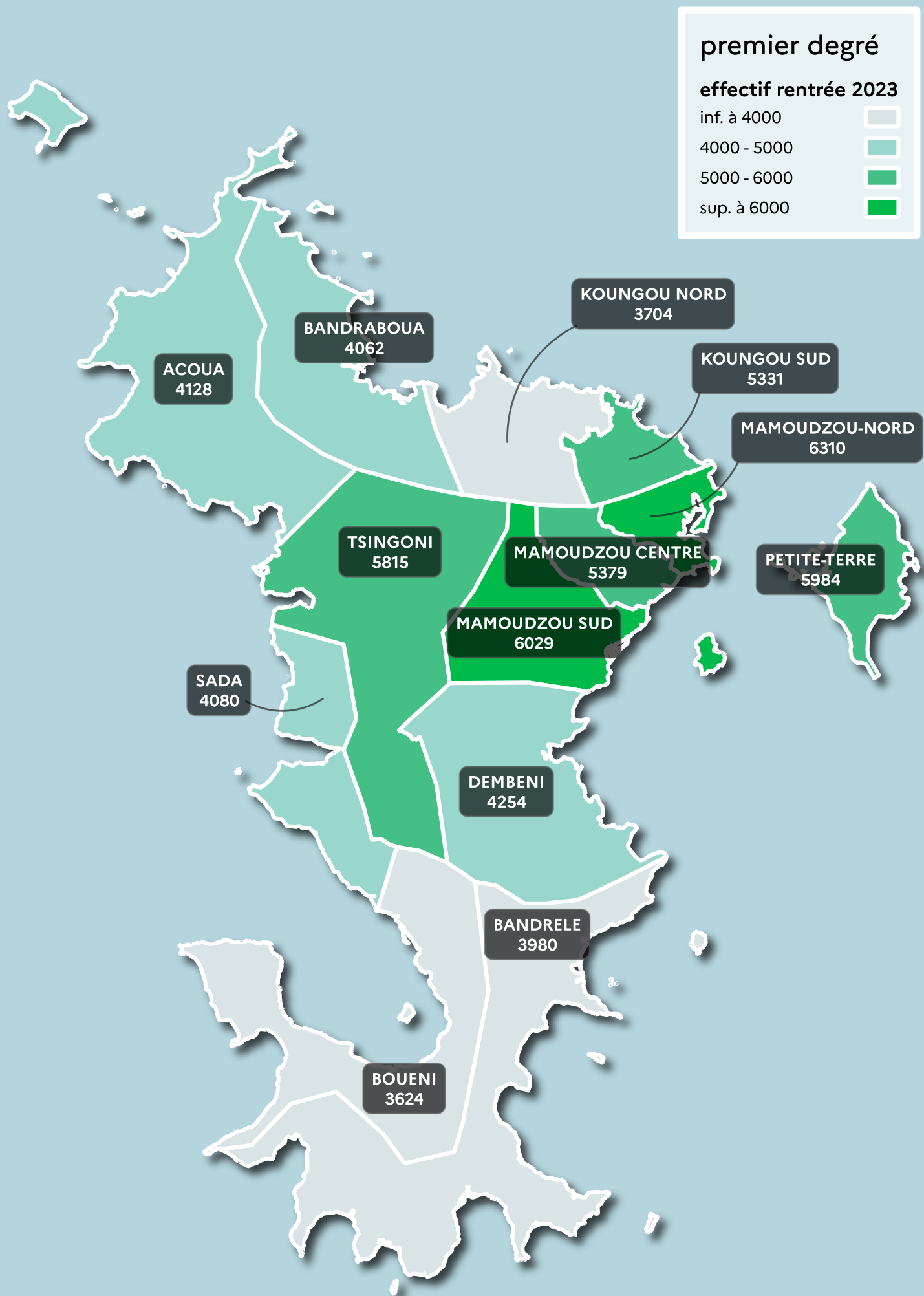
”

Le premier degré comprend 234 écoles maternelles, élémentaires et primaires réparties dans 13 circonscriptions (il en existait 3 en 2001) auxquelles il faut ajouter la circonscription de l'ASH. Les circonscriptions comptent entre 3500 et 6300 élèves. A la tête de chacune d'entre elles se trouve un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) entouré d'un personnel de secrétariat, de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) mais également d'autres personnels (enseignants spécialisés exerçant en RASED, UPE2A, etc...) qui constituent un pôle ressource. Un adjoint DAASEN chargé du 1er degré, ainsi qu'un IEN maternelle et IEN ASH, viennent en sus des circonscriptions (compétences départementales et académiques).

EFFECTIF PREMIER DEGRÉ

65 526 élèves sont attendus pour cette rentrée 2024.

A-DAASEN gilles.coignus@ac-mayotte.fr A-DAASEN : Gilles COIGNUS 	BOUÉNI ien.boueni@ac-mayotte.fr IEN : Zaïnoudine ANTOYISSA (Doyen)	MAMOUDZOU NORD ien.mamoudzou-nord@ac-mayotte.fr IEN : Delphine GIANORA
	DEMBÉNI ien.dembeni@ac-mayotte.fr IEN : Dhoifirou ABDOU-N'TRO	MAMOUDZOU CENTRE ien.mamoudzou-centre@ac-mayotte.fr IEN : Frédérique Vacheret
BANDRÉLÉ ien.bandrele@ac-mayotte.fr IEN : Pierre-Yves REMY	DZAOUDZI ien.dzaoudzi@ac-mayotte.fr IEN : Dominique HAIM	MAMOUDZOU SUD ien.mamoudzou-sud@ac-mayotte.fr IEN : Mariama ABDOU KAPHET
ACOUA ce.9760383m@ac-mayotte.fr IEN : Eddy-Olivier THIMON	KOUNGOU NORD ien.koungou-nord@ac-mayotte.fr IEN : Michael DUTREUIL	SADA ien.sada@ac-mayotte.fr IEN : Mdzadzé MOILIM MROIVILI
BANDRABOUA ien.bandraboua@ac-mayotte.fr IEN : Ramadani MATTOIR	KOUNGOU SUD ien.koungou@ac-mayotte.fr IEN : Eric DURAND	TSINGONI ien.tsingoni@ac-mayotte.fr IEN : Mohamed TOILIBOU
MATERNELLES ET MAITRISE DU LANGAGE maternelle@ac-mayotte.fr IEN : Natacha CANAUD		ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS thomas.poisson@ac-mayotte.fr IEN ASH : Thomas POISSON
Soirifa-Moinaid.Soumaila@ac-mayotte.fr IEN IEF / EPHC : Soirifa SOUMAILA		



LE SECOND DEGRÉ



Le second degré comprend 22 collèges et 11 lycées polyvalents (1 LGT, 1 LP et 9 LPO) appartenant à trois bassins de formation différents.

EFFECTIF SECOND DEGRÉ

51 700 élèves sont attendus pour la rentrée 2024.

Est

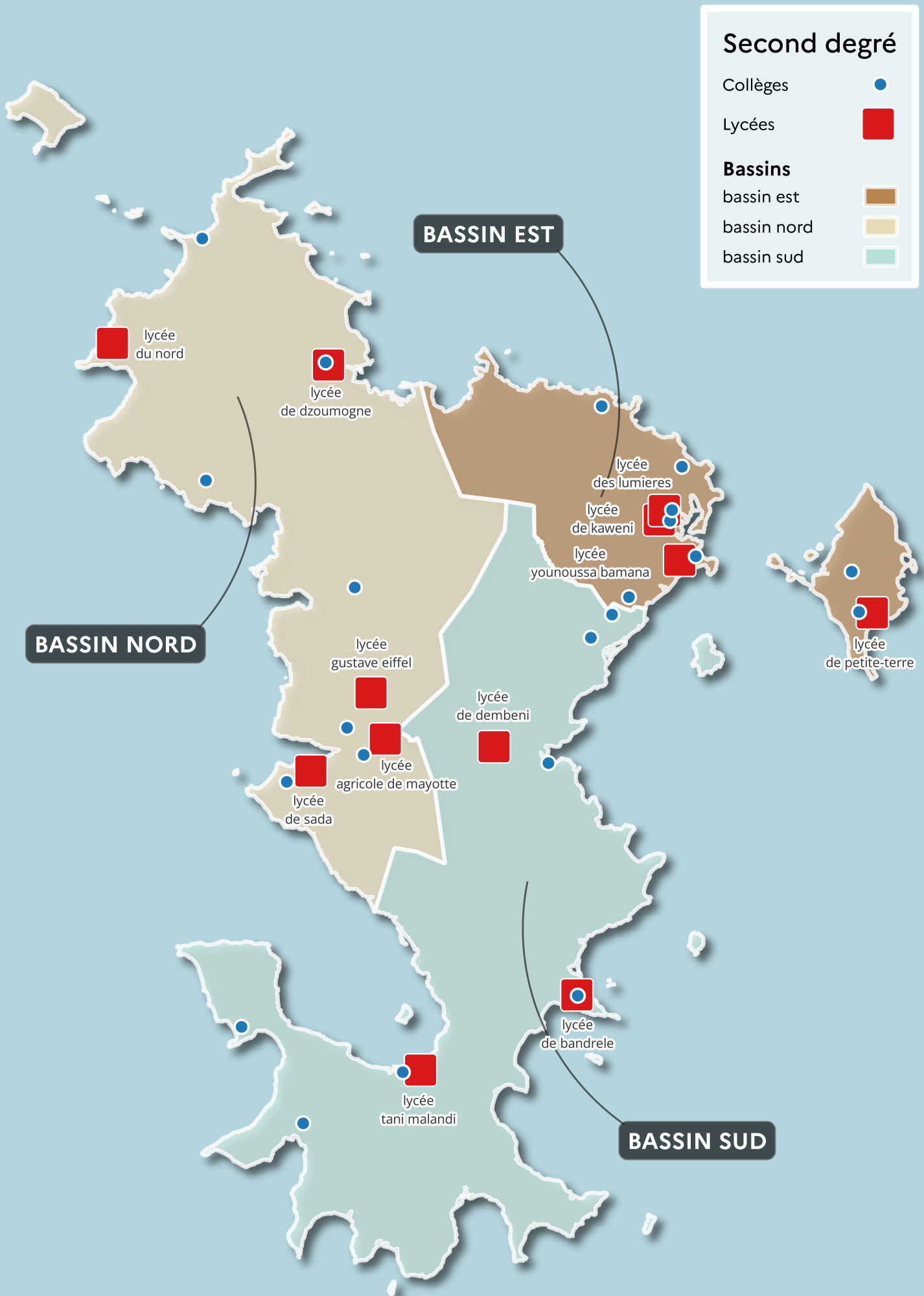
- Collège Zéna M'DERE(Pamandzi)
- Collège Bouéni M'TITI (Labattoir)
- Collège Halidi SELEMANI (M'Gombani)
- Collège Nelson MANDELA (Doujani),
- Collège de Kawéni 1
- Collège de Kawéni 2
- Collège Frédéric d'ACHERY (Koungou)
- Collège de Majicavo
- LPO de Petite terre,
- LPO Younoussa BAMANA (Mdz)
- LPO de Kawéni
- LPO des Lumières

Nord

- Collège de M'Tsamboro
- Collège Bakari KUSU (Dzoumogné)
- Collège L'île aux parfums (MTsangamouji)
- Collège Mariama SALIM (Sada)
- Collège de Tsingoni
- Collège Ali HALIDI (Chiconi)
- Collège de Ouangani
- LPO cité du nord
- LPO de Dzoumogné
- LPO de Sada
- LPO Gustave EIFFEL (Kahani)

Sud

- Collège de Bandréle
- Collège Marcel HENRY (Tsimkoura)
- Collège Ylang-Ylang (Kani-Kéli)
- Collège Zakia MADI (Dembéni)
- Collège OUVOIMOJA (Passamainty)
- Collège de Kwalé
- Collège de Bouéni.
- LPO Tani MALANDI (Chirongui)
- LPO de Bandréle
- LPO de Dembéni



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES DU 2ND DEGRÉ (COLLÈGES)

Établissement	Chef d'établissement	Adjoints
BOUÉNI ce.9760379h@ac-mayotte.fr 0269 64 50 60	Hervé MIRA	Didier GAILLARDON
ALI HALIDI- CHICONI clg.chiconi@ac-mayotte.fr 0269 62 19 59	Patricia MARCEAUX	Nicolas STOECKEL
ZAKIA MADI - DEMBÉNI clg.dembeni@ac-mayotte.fr 0269 63 64 65	Christophe COURTAUD	Maxime MAKOU Aldo ACHILLE
NELSON MANDÉLA - DOUJANI clg.doujani@ac-mayotte.fr 0269 61 16 21	Sébastien THOMAS	Aurélien MAS Razafindranto BOUSSAND
BAKARI KUSU - DZOU MOGNÉ clg.dzoumogne@ac-mayotte.fr 0269 62 19 19	Philippe MATHIS	Anli BOURA Wanner Francky
YLANG-YLANG - KANI KÉLI clg.kani-keli@ac-mayotte.fr 0269 62 16 64	Daryfa MATACH	Nicolas GUILLARD
KAWÉNI 1 clg.kaweni@ac-mayotte.fr 0269 61 03 61	Yves MOUFFRON	Florence SCIOSCIA
KAWÉNI 2 clg.kaweni2@ac-mayotte.fr 0269 64 00 00	André DERRIEN	Murielle COCLET Marthe LABRUNE

FRÉDÉRIC D'ACHERY - KOUNGOUclg.koungou@ac-mayotte.fr**0269 64 50 00****Manuel****LE FAUCONNIER****Damien HENRY-JACQUES****Anne-Marie Gardey****KWALÉ**clg.kwale@ac-mayotte.fr**02 69 60 12 62****Sami MADI CORODJI****EPAUD Franck****Richard ETHEVE****BOUÉNI M'TITI - LABATTOIR**clg.labattoir@ac-mayotte.fr**0269 60 06 06****Victor BAKAM****Anta KEITA-SEIK****Sow YACOUBA****MAJICAVO**clg.majicavo@ac-mayotte.fr**0269 64 75 65****Nuria BERSON****Abdelaziz HENINE****Guillaume DUPRE WEKEZA****HALIDI SÉLÉMANI - MGOMBANI**clg.mgombani@ac-mayotte.fr**0269 61 20 45****Isabelle DUFOURG****Brahim ACHICHE****Marie-Nadège HOARAU****MTSAMBORO**clg.mtsamboro@ac-mayotte.fr**0269 62 50 32****Jacques DASSY****Nathalie OLLIVIER****Joris DUBRUQUE****L'ÎLE AUX PARFUMS-MTSANGAMOUJI**clg.mtsangamouji@ac-mayotte.fr**0269 62 15 02****François KAYUWA****Benoit ANDAZA****Ambdi YOUSOUF****ZÉNA MDÉRÉ - PAMANDZI**clg.pamandzi@ac-mayotte.fr**0269 60 27 26****Éric MULLER****Morgane RENARD****Jacques RIFF****OUVOIMOJA - PASSAMAINTY**clg.passamainty@ac-mayotte.fr**0269 62 67 00****Patricia BADIN****Julien RICOU****Charles ZIER****MARIAMA SALIM - SADA**clg.sada@ac-mayotte.fr**0269 62 16 76****Boussaina YOUSFI****Faouzia HASSANALY**

MARCEL HENRY - TSIMKOURAclg.tsimkoura@ac-mayotte.fr**0269 62 02 02****Thierry HOGUET**

Jasmine SELLIER

TSINGONIclg.tsingoni@ac-mayotte.fr**0269 64 85 50****Véronique FABRE**

Pascale AMOUROUX-COUNIL

Isabelle CACHAT

BANDRÉLÉclg.bandrele@ac-mayotte.fr**0269 62 06 60****Jean-Jacques EWANE**

Isabelle BELOTTI

Jean-François MASTRILLI

OUANGANI**0269 66 09 06****Jean-Denis PEYRET**

Pascal TABUTEAU

Anne-Claire LEFEBVRE

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (EG) / ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (ET) /
LES IEN ET/EG/IO**

- IEN-EG Maths / Physique-chimie : Mohammed RAHMOUNE
- IEN-ET SBSSA : Frédérick ROY (Vice-doyen)
- IEN-EG Lettres Histoire / Langues : Claude BUFFETEAU
- IEN-ET STI pro : Christophe GLUZEK
- IEN-IO : Mestafa BENZIDANE

**LES INSPECTEURS D'ACADÉMIE - INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX
(IA-IPR)**

- Physique / Chimie : Farah BENDERRADJI
- Lettres : Marie SOLIVO et Habiba NAÏMI
- Mathématiques : Florian CORLAIS et Dominique DE BOLLIVIER
- Espagnol : Alain LACAZE
- Anglais : Florent HEBERT
- Histoire-géographie : Pascal MARSILLOUX
- EPS : Philippe CACHAT
- SVT : Philippe VANDECASTEELE
- EVS : Christelle CHARRIER (Doyenne)
- IA-IPR STI : non pourvu
- IA-IPR Anglais : non pourvu

IEF / CASNAV / ÉVALUATION D'ÉTABLISSEMENT

- Nathalie MIOLON-WEBER

Contact secrétariat pôle second degré : pole.second-degre@ac-mayotte.fr

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES DU 2ND DEGRÉ

(LYCÉES)

Établissement	Chef d'établissement	Adjoints
LP DZOU MOGNE lpo.dzoumogne@ac-mayotte.fr 0269 62 05 64	Suzie MARTIAS	Abdoulaziz GAYE
LGT YOUNOUSSA BAMANA - MAMOUDZOU lpo.mamoudzou@ac-mayotte.fr 0269 61 13 55	Serge RODRIGUES	Adrien KIDIRI, Frédéric BOUSSAND Leïla SI-ABDALLAH
LPO BANDRÉLÉ 0269 62 06 60	Jean-Jacques EWANE	Thomas ROUSSY
LPO TANI MALANDI - CHIRONGUI lpo.chirongui@ac-mayotte.fr 0269 64 78 54		Belhessen MASTOURI Charles LOPIN
LPO CITÉ DU NORD cite-du-nord@ac-mayotte.fr 0269 62 14 88	Noël SANCHEZ	David BOULAY Jonas SALAKO
LPO DEMBÉNI ce.9760338n@ac-mayotte.fr 0269 64 56 60	Franck DUVAL	Éric GAUCI Chahine MOHAMED
LPO GUSTAVE EIFFEL - KAHANI 0269 62 09 09	Christian ISRAEL	Akim DALLAL Mme ALAMELE

LPO KAWÉNI

lpo.kaweni@ac-mayotte.fr

0269 60 09 76

Aminata THIENTA

Farid TIFRA,
Éric NAUDIN

**LPO LYCÉE DES LUMIÈRES -
MAMOUDZOU**

0269 66 28 00

Éric KEISER

Valérie PONEL
Joseph N'ZAOU
Christian BELLAGHA

LPO DE PETITE TERRE

lpo.petite-terre@ac-mayotte.fr

0269 60 55 65

Pascal LECOCQ

Vincent GUELMINGER
Ellen LEVACHER

LPO SADA

lpo.sada@ac-mayotte.fr

0269 62 20 23

Ndèye BA

Anthony TREUST
Jocelyne MARSAN





AUTRES SERVICES DU RECTORAT

DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DRASI)



Direction de région académique des systèmes d'information, rattachée à la DNE (direction du numérique pour l'Éducation) qui localement (dans l'organigramme) s'appelle « pôle des services informatiques », rattaché au secrétaire général, Philippe MICHELI.

Le directeur Patrice CHAPTARD et tous les agents du pôle des services informatiques sont à votre service mais pas tous en même temps.

Vous êtes presque 10.000 utilisateurs répartis sur une cinquantaine de sites (rectorat, annexes, circonscriptions, collèges et lycées)

Nous mettons tout en œuvre pour réduire l'espace-temps et dématérialiser les procédures.

- ac-mayotte.fr : Le site de l'académie, sa rubrique «**Accès rapide**» rassemble les liens essentiels comme le site des Personnels de l'académie, l'extranet (Arena) et l'organigramme.

- messagerie.ac-mayotte.fr : le portail [@Mèl-Ouvert](mailto:Mel-Ouvert), vous y trouverez toutes les informations utiles à la configuration de votre compte de messagerie ainsi que la charte des usages numériques.

Il y a aussi les liens vers le service de la messagerie en ligne locale ([SOG](#)) et nationale ([Zimbra](#)), l'annuaire académique et le serveur de listes de diffusion.

SURTOUT ne pas laisser votre **NUMEN** en mot de passe !

IMPÉRATIVEMENT utiliser le protocole «**IMAP**» pour le serveur entrant de relève de vos courriers afin de pouvoir lire vos messages depuis n'importe où.

Par ailleurs le protocole «**POP**» sera décommissionnée dans l'académie d'**ici quelques semaines**. Si vous choisissez le protocole «**POP**» (ou POP3 ou POPS) alors à termes, vous ne pourrez plus relever vos messages.

- messagerie.ac-mayotte.fr/aida/ : le portail de l'Aide à l'IDentification Académique pour être autonome dans la gestion de son compte académique.

- login.ac-mayotte.fr : le guichet d'authentification vers les portails Arena.

- extranet.ac-mayotte.fr/glpi/ : le guichet d'authentification de GLPI, adresse directe, même depuis un smartphone.

sinon voir la rubrique "Support et Assistance" dans Arena

 **Support et Assistance**

 **Applications locales de support et Assistance**

[GLPI](#)

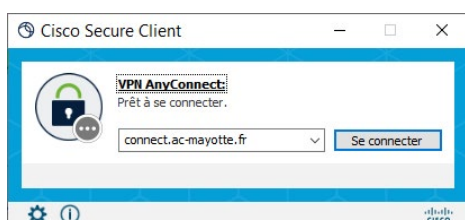
ou alors depuis AIDA



**Demande
d'assistance**

- connect.ac-mayotte.fr : L'adresse web à saisir pour initier les connexions VPN dans le client Cisco AnyConnect

Pour mémoire, une clé OTP est nécessaire si vous souhaitez établir une connexion internet sécurisée à la demande vers l'intranet.



Vous voulez consulter votre dossier RH, faites-le avec e-Colibris !

Vous êtes en déplacement ou vous préférez utiliser votre smartphone ?

Retrouvez également les services de Colibris - mon portail RH en mobilité.

Grâce à l'application mobile e-colibris, accédez à vos documents RH, vos démarches RH et vos informations personnelles et professionnelles en un clic, de manière simple et sécurisée. Bénéficiez également de fonctionnalités exclusives comme l'accès à votre pass ministériel.

L'application est téléchargeable gratuitement sur iOS et Android.

* Pour toute problématique d'accès, veuillez vous rapprocher de votre support informatique académique.



Disponible sur

iOS Android



Vous recherchez des outils collaboratifs gratuits, rendez-vous sur :

- monaidenumerique.education.gouv.fr
- lasuite.numerique.gouv.fr

Enfin, soyez acteur de l'internet que vous défendez et des valeurs de la République en vous rendant sur Pharos

- internet-signalement.gouv.fr

”

Directeur de la DRASI : **Patrice CHAPTARD**

Contact : **Veuillez utiliser la plateforme GLPI de l'académie de Mayotte afin de prendre contact avec les services de la DRASI**



DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET À L'ORIENTATION (DRAIO)



La DRAIO a pour missions d'impulser, de coordonner et d'animer la politique académique en matière d'orientation, d'égalité des chances, de lutte contre le décrochage et de mise en œuvre de l'obligation de formation. Elle gère les procédures d'orientation et d'affectation, initie et favorise la mise en œuvre d'une démarche éducative de l'accompagnement à l'orientation dans les collèges et les lycées, contribue à l'articulation lycée-enseignement supérieur et réalise des études sur l'orientation, l'affectation et l'insertion des élèves. Le service est organisé autour de 4 pôles :

- Pôle Post BAC - Parcoursup : Lucie MAGNIEN, Joynitah PAPARELLA (mail : pole.parcoursup@ac-mayotte.fr)
- Pôle pédagogie de l'information et de l'orientation : Farasoa RALAIMORIA, Isabelle RIBOUCHON (mail : pole.parcoursup@ac-mayotte.fr)
- Pôle parcours des élèves et affectations lycée : Joëlle DEBIEUVRE, Stéphane VIALA
- Pôle persévérance et lutte contre le décrochage scolaire : Rachel N'DAW, Widadi MADJINDA (mail : mlds@ac-mayotte.fr)



Conseillère du Recteur/DRAIO : **Sylvie MALO**

Adjointe DRAIO : **Maud LOUHICHI**

IENT IO : **Mestafa BENZIDANE**

Secrétariat : **Mohamadi MADI VITTA**

Email : saio@ac-mayotte.fr

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (C.I.O)



Le C.I.O reçoit tout public et essentiellement les jeunes sur le site de la Cité des Métiers de Mamoudzou, tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h30 et durant les vacances scolaires de 8h30 à 14h.

Les Psychologues de l'Éducation nationale apportent leur conseil en orientation scolaire et professionnelle. Ils accompagnent les élèves et les étudiants dans l'élaboration de leur projet d'orientation. Ils informent les élèves et leurs familles ainsi que les étudiants et les conseillent dans l'élaboration de leurs parcours scolaire, universitaire et professionnel.

Ils reçoivent les élèves et leurs familles dans les établissements scolaires où ils sont détachés. Ce sont les conseillers techniques des chefs d'établissements et des personnes ressources pour les professeurs.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat par téléphone ou venir sur les permanences libres du CIO.

”

Directeur du CIO : **Gérard Captieux**

Email : **cio@mayotte.fr**

Téléphone : **02 69 63 34 02**

Rue du lycée Younoussa Bamana, 97600 Mamoudzou

LE CASNAV

(MAMOUDZOU)



Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement arrivés et issus de familles itinérantes et de Voyageurs) accueille les familles dans ses locaux et organise la scolarisation des jeunes dans le 2nd degré. Il coordonne le fonctionnement des dispositifs UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophone Arrivants) des 1er et 2nd degré et OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants). Le CASNAV organise le DELF scolaire chaque année. Il diffuse également des outils adaptés à l'enseignement en contexte d'allophonie, et propose des formations sur l'adaptation des pratiques pédagogiques et Français Langue Seconde aux 1er et 2nd degrés à destination de tous les enseignants.

”

Directrice coordinatrice : [Virginie GEORGES](#)

Email : casnav@ac-mayotte.fr

Téléphone : 02 69 61 61 33

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)



Les dispositifs de formation d'accompagnement des enseignants sont élaborés conjointement par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) et les corps d'inspection.

Vous devez dans un premier temps activer vos identifiants et adresse mail professionnelle.

Vous aurez ainsi la possibilité de suivre des dispositifs de formation en libre accès sur la plateforme M@gistère

- https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation

Avec en particulier depuis cette rentrée le parcours «Enseigner dans le premier degré : accompagnement à la prise de poste »

- https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=1157

Les Formations académiques mises en place par l'EAFC et pilotées par les inspecteurs et chargés de missions vous seront accessibles via la plate forme SOFIA FM0

- <https://extranet.ac-mayotte.fr/sofia-fmo-acad/>

Vous trouverez sur votre espace stagiaire les plans de formation mis en place.

”

Directeur de l'EAFC : **Jean-Philippe Raud**

Directeur adjoint : ...

Responsable administratif et financier : **Zaharati DA-ROUECHI**

Adjointe pédagogique : ...

Email : eafc-formation@ac-mayotte.fr

Téléphone : **02 69 61 33 64**

Site : www.eafc.ac-mayotte.fr

LE CENTRE DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CDP)



C'est un service qui participe à l'action de l'EAFC et qui répond aux demandes des différents publics de la communauté éducative, en particulier dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE), la réalisation de projets d'édition ou la production d'ouvrages pédagogiques.

Il se situe à proximité du collège d'Iloni à Dembeni, le CDP vous accueille au centre académique de formation continue.



Email : cdp@ac-mayotte.fr

Téléphone : 02 69 64 03 28

LA DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF (DRANE)



La DRANE, Délégation de Région Académique au Numérique Éducatif, est chargée auprès de Mme la Rectrice de proposer une stratégie académique déclinant les orientations nationales de développement et de formation aux usages du numérique, d'animer la mise en œuvre de cette feuille de route numérique et d'en évaluer les résultats. Elle conduit son action avec l'ensemble des autres responsables académiques et les partenaires territoriaux de l'éducation nationale.

LE DRANE (DÉLÉGUÉ DE RÉGION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF)

En liaison avec les Secrétaires Généraux d'académie et les DASEN / DAASEN, dans les domaines liés au numérique pour l'éducation, le DRAN assure l'animation d'une instance de gouvernance académique, présidée par Mme la Rectrice.

Il joue un rôle de prescripteur en matière de formation « au » et « par » le numérique en collaboration avec l'E.A.F.C, les corps d'inspection. Il contribue à mettre en place des partenariats permettant à l'académie d'être acteur dans la production d'outils, de ressources ou services numériques en lien avec l'université et les entreprises de la filière du numérique éducatif. Le DRAN travaille et collabore de manière active et proactive avec la DRASI (Direction Régionale Académique des Systèmes d'Information).

ORGANISATION DE LE DRANE

La DRANE est organisée en 3 pôles :

- Pôle accompagnement et formation
- Pôle expérimentation et innovation
- Pôle usages et services du numérique

Délégué de Région Académique au Numérique Éducatif :
Fabrice CHAUDRON

Adjoint au DRANE : **Florien GRENET**

- **MME Elise WEBER** – Chargée de mission – Pôle accompagnement et formation
- **M. Alex WOAYE-HUNE** – Chargé de mission – Pôle expérimentation et innovation
- **M. Ankidine BEN-CHIFFAY** - Chargé de mission – Pôle usages et services du numérique



Email : drane@mayotte.fr

Email : drane.accompagnement@ac-mayotte.fr

Téléphone : + 262 639 03 24 03

Site : <https://drane.ac-mayotte.fr>

Rectorat, rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou



DRAFPIC - GIP-FCIP



La DRAFPIC (délégation régionale académique de la formation professionnelle, initiale et continue) participe à la définition et la mise en oeuvre de la politique académique dans le champ de l'ensemble des formations professionnelles et technologiques en liaison avec tous les responsables concernés.

L'activité de la DRAFPIC s'articule autour des trois voies de la formation professionnelle : La formation initiale scolaire, intégrant la relation école-entreprise, la formation continue, mobilisant le Greta et la formation initiale en apprentissage, notamment à travers le CFA académique.

Le GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue Insertion Professionnelle) regroupe tous les établissements de Mayotte, les 33 établissements du rectorat, le lycée privé de l'espérance, le lycée agricole et le CUFR. Il est présidé par madame la rectrice et possède un conseil d'administration de sept membres et une assemblée générale de tous les membres.

Dans le cadre des orientations définies par la rectrice, le GIP-FCIP de Mayotte a pour objet le développement d'une coopération concertée dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation initiale et de l'insertion professionnelle.

LES MISSIONS

Les GIP-FCIP portent pour le compte du rectorat et des établissements plusieurs projets notamment :

- Pour les équipements pédagogiques des lycées (Programme FEDER et banque de territoires)
- Pour les équipements informatiques des collèges et lycées (Programme FEDER et banque de territoires)
- Pour la mobilité des élèves et des personnels (Programme FSE, INTERREG et ERASMUS)
- Pour l'innovation pédagogique (banque des territoires)

LE GIP - FCIP EST ORGANISÉ EN 4 PÔLES

- Service régionale VAE - DAVA Mayotte
- Pôle administratif et financier
- Pôle DABM
- Pôle Projets



DRAFPIC : Madame Sabah LAMECHE

Adjoint : Imed FRIKHA

Email : dafpic@ac-mayotte.fr

Email : gip-fcip@ac-mayotte.fr

Téléphone : 02 69 61 31 31

Site : www.gip-fcip@ac-mayotte.fr

Rectorat, rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou





DROITS ET OBLIGATIONS



LES DROITS



Nouvellement recruté(e), vous avez des droits, mais également des obligations qui sont similaires entre agent contractuel et fonctionnaire.

LE DROIT À LA RÉMUNÉRATION

L'agent a droit à rémunération après service fait. Ainsi, l'absence de service engendre une réduction de la rémunération, notamment en cas de congé non rémunéré, d'absence non justifiée ou d'absence pour motif de grève.

LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE

L'agent bénéficie de l'assurance maladie, maternité, invalidité et décès et de la couverture du congé de paternité.

LE DROIT À LA FORMATION

A la fois droit et devoir des agents de l'État, la formation des personnels joue un rôle essentiel dans l'accomplissement de leurs missions. Le Plan académique de formation (PAF) est ouvert à l'ensemble des personnels. Il permet à la fois de répondre au mieux aux attentes individuelles et collectives des personnels mais également de préparer les évolutions souhaitées par l'institution.

LE DROIT À LA PROTECTION JURIDIQUE

Un agent peut être victime de la violence des usagers du service public d'enseignement, mais il peut aussi commettre des fautes dans l'exercice de ses fonctions, qui lui valent d'être traduit devant les tribunaux. L'État a mis en place des dispositifs pour protéger ses agents, que ceux-ci soient poursuivis ou victimes. Cette protection fonctionnelle dont

bénéficient tous les agents (sauf en cas de faute de l'agent détachable du service) découle des articles (L 134-1 à L 134-12 du code général de la fonction publique). L'obligation légale de l'administration est conditionnée par la nature de la faute : la faute de service entraîne nécessairement une protection, la faute personnelle peut justifier un refus.

LE DROIT SYNDICAL

Il est garanti à tout agent. Ceux qui sont intéressés par cet engagement peuvent librement s'engager dans des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats.

LE DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est fixé par les articles L 114-1 à L 114-10 du code général de la fonction publique qui précise que les « Fonctionnaires exercent le droit de grève dans le cadre des lois qui le réglemente. » Tout agent public bénéficie de ce droit. L'agent qui n'effectue pas son service, fait l'objet d'une retenue, opérée sur sa rémunération («le trentième indivisible »). Cette retenue ne constitue pas une sanction est la conséquence du fait qu'il n'a pas travaillé.

LE DROIT À CONGÉS

Le droit à congés a permis de fixer des congés annuels, des congés de maladie (accordés au vu d'un certificat médical).

LES OBLIGATIONS



En leur qualité d'agent public, les agents sont soumis aux obligations suivantes :

L'OBLIGATION D'OBÉISSANCE HIÉRARCHIQUE

l'agent est tenu de se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique (son chef d'établissement ou IEN dans les écoles) dont le pouvoir s'exerce à la fois sur l'activité du service et son organisation sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance est considéré comme une faute professionnelle.

L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

L'obligation d'assiduité impose d'être présent pendant les horaires de travail, de ne s'absenter qu'avec l'accord de son supérieur hiérarchique et de justifier toute absence dans les meilleurs délais.

L'OBLIGATION D'EXERCER SES FONCTIONS

Les agents doivent effectuer l'ensemble des tâches qui leur sont confiées et qui sont nécessaires à l'exercice de leurs missions. En plus de la préparation de leurs cours, les enseignants sont également tenus d'apporter une aide au travail personnel des élèves, d'en assurer le suivi, de procéder à leur évaluation et de les conseiller, de participer aux examens surveillés en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, dans le choix de leur projet d'orientation. L'agent doit effectuer son service de façon continue et assurer également d'autres activités en dehors de l'enseignement. Ces activités sont définies par les textes réglementaires ou les instructions du ministère de l'Éducation nationale (par

exemple des conseils de classes...). Il est tenu à une obligation de surveillance, de prudence et de vigilance pendant les sorties et les voyages collectifs, lors de la pratique d'activités physiques sportives scolaires. Il doit être également attentif à la sécurité des locaux, en particulier des équipements dans les ateliers et dans les gymnases.

LE DEVOIR DE NEUTRALITÉ ET DE LAÏCITÉ

L'agent doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression de ses opinions personnelles, proscrire toute marque distinctive de nature philosophique, religieuse ou politique

LE DEVOIR DE RÉSERVE ET DE DISCRÉTION PROFESSIONNELLE

un agent public ne doit pas divulguer les informations personnelles dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions, pendant et hors du temps de service.

ATTENTION

Un agent ne peut se livrer à des attaques ou proférer des insultes à l'encontre du ministère de l'Éducation nationale ou de ses collègues, que ce soit en public, dans la presse ou sur les réseaux sociaux, l'absence de réserve peut constituer une faute passible d'une sanction disciplinaire.

Si vous souhaitez faire usage des réseaux sociaux, celui-ci doit être raisonné. Vous avez un devoir de réserve et de neutralité. Cette précaution peut vous protéger d'intrusions volontaires dans votre vie privée.



EN SAVOIR PLUS

Pages à consulter :

DOSSIER DE PRESSE DE RENTRÉE DU MINISTÈRE

- <https://www.education.gouv.fr/rentree-scolaire-2025-2026-l-ecole-notre-avenir-451031>

LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE

- PDF téléchargeable en première page du site académique

NOUVEAUX ARRIVANTS - TITULAIRES ET NON TITULAIRES

- <https://www.ac-mayotte.fr/nouveaux-arrivants-titulaires-et-contractuels-121832>

POUR INFORMATION SUR LE STATUT DES NON TITULAIRES

- https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/perso389_annexe.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- <https://www.education.gouv.fr/>

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

En pratique, les programmes, les parents d'élève, les évaluations et attestations

- <http://www.education.gouv.fr/pid34/ecole-elementaire.html>

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À L'ÉCOLE

- <http://www.education.gouv.fr/pid29074/la-nouvelle-organisation-temps-scolaire-ecole.html>

LES ACTEURS À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Plusieurs corps de métier travaillent au sein de l'école, du collège et du lycée, chacun avec des rôles définis et complémentaires.

- <http://www.education.gouv.fr/cid220/a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

NOTE D'INFORMATION ÉTUDES ET STATISTIQUES DE LA DEPP- N° 04 - MARS 2018

- <http://www.education.gouv.fr/cid58840/les-eleves-du-premier-degre.html>

